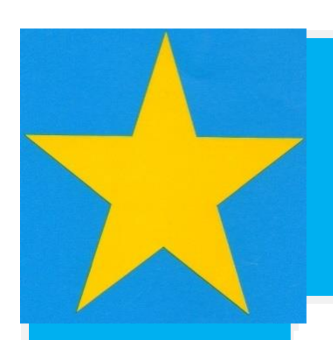


Les Congolâtres

CONTACTS : *Thomas & Philippe* ***LINDEKENS*** – *lindekens.bogaerts@skynet.be*

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Février – avril – juin – août – octobre – décembre

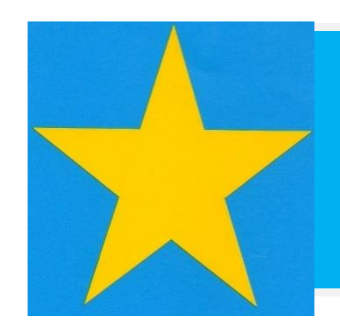
NUMERO 59 - avril 2023





Lettre "du Lado" avec affranchissement philatélique montrant le 5c., 10c., 15c., 25c., 40c., 50c. émission Mols de l'Etat Indépendant du Congo annulés par un paraphe et les petites ellipses de Khartoum (Le 15c. lui a reçu en plus la mention « Lado 30.11.07 »). Ajouts aussi de timbres soudanais 2mil (2x), 3mil (2x) et 5mil (2x) tous oblitérés par l'ambulant « White-Nile TP » le 1er décembre 1907, trois de ces 6 timbres ont reçu l'annulation retta (losange de 306 points) de Khartoum. La lettre a été expédiée à destination de Vilvorde en Belgique où elle parvint le 21 décembre 1907. Via l'ambulant White-Nile 10/12, Khartoum 10/12 et Suez 14/12.

Collection Alan Morvay



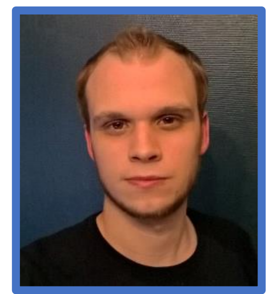
Les Congolâtres

COMITE DE REDACTION





Philippe Lindekens



Thomas Lindekens



Patrick Janssens



Luc Vander Marcken





Gerald Marriner

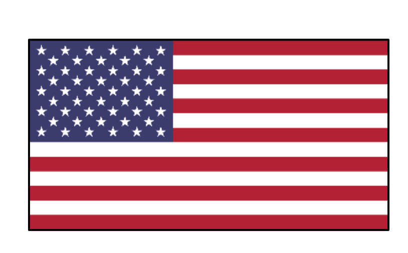


Michael Round



Jean Herreweghe
┼ 2018







Ken Goss



Alan Morvay

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins avialable on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: www.philafrica.be/CONGOLATRES

SOMMAIRE

EDITORIAL

Chers lecteurs,
Bonne lecture.

Dear readers,
Enjoy reading.

La fermeture de la voie du Nil illustré par un timbre

Par Thomas Lindekens

La voie du Nil était un des itinéraires pour le transport du courrier depuis le Lado et la région de l'Uele.

Elle a été ouverte en août 1900. Celle-ci était plus rapide et plus économique que la voie par le fleuve Congo qui elle durait 2 à 3 mois. Alors que celle du Nil ne prenait que 3 semaines.

Le courrier était acheminé de Kero à Khartoum par bateau postal, puis par train jusqu'à Wadi-Halfa (le chemin de fer a été ouvert en décembre 1900). Arrivé à la gare de Wadi-Halfa, le courrier poursuivait son voyage en bateau jusqu'à Shellal, puis en train jusqu'à Alexandrie via Le Caire. Une liaison par bateau postal entre Omdurman et Kenissa avait été mise en place.

À la suite de divergences et conflits politiques entre le Roi Léopold II et les Britanniques, en décembre 1901, la route du Nil fut fermée jusqu'au début 1904. Une deuxième période de fermeture eu lieu pour les mêmes raisons de décembre 1905 à mai 1906.

C'est cette deuxième fermeture qui nous intéresse (décembre 1905 à mai 1906), le timbre ci-dessous illustre parfaitement la fermeture de la voie du Nil. Il présente une annulation manuscrite en noir de Lado en date du 16 décembre 1905. Cette date a été biffée et remplacée par une nouvelle du 2 mai 1906. Il reçoit à son passage à Khartoum la retta 306. Ce qui prouve donc que la lettre affranchie avec ce timbre a attendu la réouverture de la voie du Nil avant d'être expédiée.

Ce timbre, nous permet d'avoir une idée plus précise de la période de fermeture qui est donc du 16 décembre 1905 au 2 mai 1906.





Première date 16-12-05 (16 décembre 1905) biffée



Deuxième date 2/5 06 (2 mai 1906)

CMB - BAUDOUINVILLE (1)

Par Philippe Lindekens

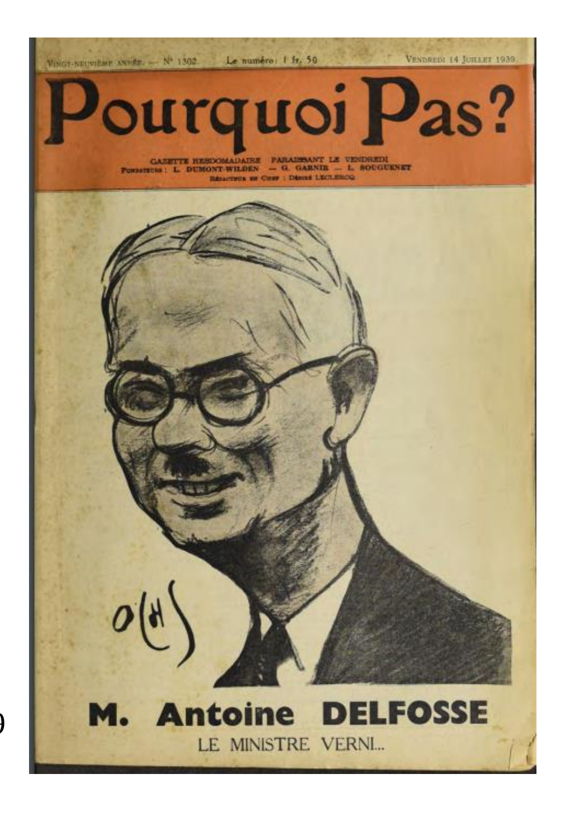
Remerciements à MM Maselis et Stockmans.

1. Corrections à l'article paru dans le Congolatres nr 43

(http://www.philafrica.be/CONGOLATRES/articles/43%20-%20baudouinville.pdf)

Corrections de l'article sur le Voyage inaugural du paquebot Baudouinville (1) qui ne fut pas un premier voyage vers le Congo belge mais une mini-croisière vers Guernesey du vendredi 7 juillet au lundi 10 juillet 1939.

Dans la revue « Pourquoi Pas » N° 1302 du 14 juillet 1939, 3 articles relatent l'inauguration avec fastes du paquebot Baudouinville (1).



N° 1302 – 14 juillet 1939

La croisière du « Baudouinville »

Ce fut un succès... à tous points de vue.
Le prestige du Pavillon belge et de la Compagnie Maritime Belge est grand et « Baudouinville » rencontra aux escales et le long de son parcours un mouvement d'admiration bien compréhensible. Quel navire !
Tous ceux qui participèrent à la croisière en sont revenus *enthousiasmés* — « Baudouinville » est synonyme de stabilité, d'espace, de luxe, de confort, de commodités et de fine cuisine. Toute la croisière et tous les services prestés par l'important personnel du bord (tant aux points de vue service que cuisine) furent irréprochables.
Le samedi, dans la baie de Torquay, il y eut à bord une réception d'environ 50 Hautes Personnalités Anglaises, suivie de banquet. Le dimanche, ce fut l'escale de la superbe île de Guernesey. La plus grande joie n'a cessé de régner durant toute la croisière et l'Orchestre de Ludo Langlois remporta un brillant succès.
Parmi les passagers les plus en vue, citons : M. Armand Grisar, l'administrateur délégué de la C. M. B.; M. de Tabuenca, son très compétent directeur général; M. Pierre Cattier, son directeur administratif, et M. Paul Vereecke, directeur.

<u>La croisière du « Baudouinville »</u>

Ce fut un succès …. à tout point de vue.
Le prestige du Pavillon belge et de la Compagnie Maritime Belge est grand et « Baudouinville » rencontra aux escales et le long de son parcours un mouvement d'admiration bien compréhensible. Quel navire !
Tous ceux qui participèrent à la croisière en sont revenus enthousiasmés.
« Baudouinville » est synonyme de stabilité, d'espace, de luxe, de confort, de commodités et de fine cuisine. Toute la croisière et tous les services prestés par l'important personnel de bord (tant aux points de vue service que cuisine) furent irréprochables.
Le samedi, dans la baie de Torquay, il y eut à bord une réception de 50 Hautes Personnalités Anglaises, suivie de banquet. Le dimanche, ce fut l'escale de la superbe île de Guernesey. La plus grande joie n'a cessé de régner durant toute la croisière et l'Orchestre de Ludo Langlois remporta un brillant succès.
Parmi les passagers les plus en vue, citons : M. Armand Grisar, l'administrateur délégué de la C.M.B. ; M de Tabuenca, son compétent directeur général ; M. Pierre Cattier, son directeur administratif, et M. Paul Vereecke, directeur.

<u>Une nouvelle croisière du « Baudouinville » ??</u>

« Baudouinville » emmena 400 croisiéristes - mais dut refuser plus de 700 inscriptions. Aussi, à la demande du public, il est presque certain que la C.M.B. organisera, fin août (1939), une nouvelle petite croisière qui visitera Copenhague et un ou deux fjords norvégiens. Nous en recauserons.

<u>« Baudouinville » for ever !</u>

La Compagnie Maritime Belge fait décidément royalement les choses : Après la fastueuse fête de nuit qui groupa plus de 2.000 invités et invitées dans les salons et sur les ponts de notre magnifique liner « Baudouinville » amarré près du Steen, à Anvers, est venu le « maindentrip » d'Anvers à Guernesey qui fit réaliser à 400 participants (es) enthousiastes (le maximum de passagers) un week-end merveilleux. De vendredi soir (7 juillet 1939) à lundi matin (10 juillet), la C.M.B. initia à la vie d'un grand transatlantique tout ce que la Belgique compte d'amateurs de « trips » originaux. Heureux 400 passagers qui goûtèrent tout le luxe, tout le confort, tout l'agrément que peut offrir une splendide unité nautique moderne ! Ah ! que ne charge-t-on, tout au long de l'année, M. de Tabuenca, l'adroit directeur général de notre prestigieuse Belgian Line, de la propagande maritime, afin qu'en peu de mois, il ne reste plus guère dans le pays d'indifférents à notre position nationale en matière maritime et océanique. Avec cela, voilà le « Baudouinville », la mascotte et le chou-chou de tous les Anversois, l'objet de leur fierté et ajoutons-le, de leur entier contentement … qu'ils n'accordent d'ailleurs pas vite.

Une nouvelle croisière du « Baudouinville »??

« Baudouinville » emmena 400 croisiéristes — mais dut *refuser* plus de 700 inscriptions. Aussi, à la demande du public, il est presque certain que la C. M. B. organisera, *fin août*, une *nouvelle* petite croisière qui visitera Copenhague et un ou deux fjords norvégiens. Nous en recauserons.

« Baudouinville » for ever !

La Compagnie Maritime Belge fait décidément royalement les choses : Après la fastueuse fête de nuit qui groupa plus de 2,000 invités et invitées dans les salons et sur les ponts de notre magnifique liner « Baudouinville » amarré près du Steen, à Anvers, est venu le « mainden-trip » d'Anvers à Guernesey qui fit réaliser à 400 participants (es) enthousiastes (le maximum de passagers.) un week-end merveilleux. De vendredi soir à lundi matin, la C. M .B. initia à la vie d'un grand transatlantique tout ce que la Belgique compte d'amateurs de « trips » originaux. Heureux 400 passagers qui goûtèrent tout le luxe, tout le confort, tout l'agrément que peut offrir une splendide unité nautique moderne! Ah! que ne charge-t-on, tout le long de l'année, M. de Tabuenca, l'adroit directeur général de notre prestigieuse Belgian Line, de la propa-

Carte-vue de Guernesey datée du 8 juillet 1939, postée à bord du paquebot lors du voyage inaugural à Guernesey, à destination de Gand où elle parvint le 11 juillet via Anvers la veille. Elle fut ensuite redirigée vers Knokke.



Encre NOIRE.



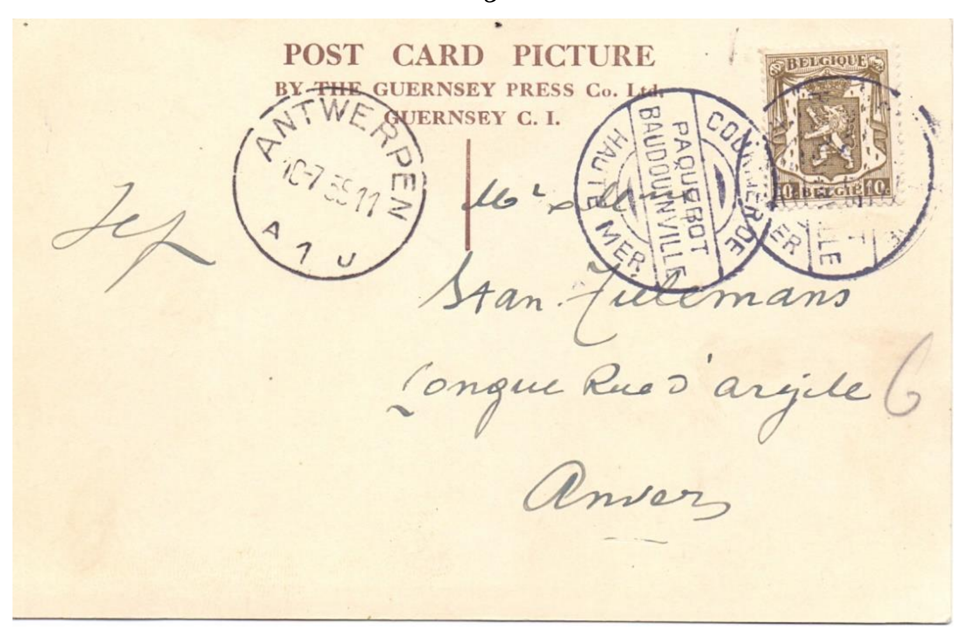
Carte-vue datée du 8 juillet 1939, postée à bord du paquebot lors du voyage inaugural à Guernesey, à destination d'Anvers où elle parvint le 10 juillet.

Encre NOIRE.



Carte-vue de Guernesey datée du 8 juillet 1939, postée à bord du paquebot lors du voyage inaugural à Guernesey, à destination d'Anvers où elle parvint le 10 juillet.

Encre VIOLETTE.





Carte-vue de Guernesey postée à bord du paquebot lors du voyage inaugural à Guernesey, à destination d'Anvers où elle parvint le 10 juillet.
Encre noire violacée.

Illustration comparative des différentes couleurs utilisées pour le cachet du paquebot:



Encre noire



Encre violette



Encre noire violacée

2. Recommandé posté à bord - BAUDOUINVILLE (1)

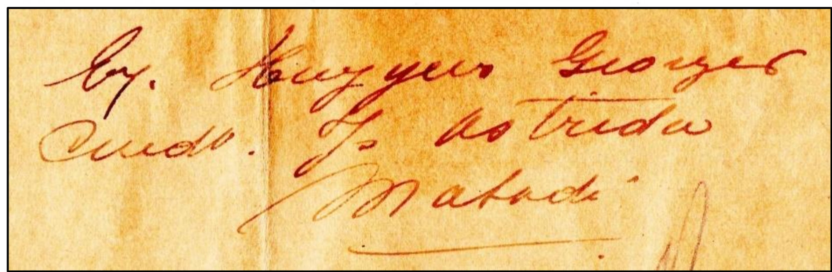
Remerciements à MM Stockmans, Pierret, Deijnckens, Vertommen Y., Goffin.

Après consultation de plusieurs philatélistes collectionneurs de la ligne maritime Anvers – Congo, il apparait que personne n'avait encore rencontré à ce jour un courrier recommandé posté à bord d'un paquebot de la Compagnie Maritime Belge.

Le personnel oblitérant le courrier déposé dans la boite postale du paquebot, ne possède nullement les connaissances afin de vérifier s'il s'agit d'une lettre, d'un imprimé, d'un exprès ou d'un recommandé. Il justifie le levé de la boite du paquebot en annulant les timbres se trouvant sur l'envoi. Il appartient au bureau d'arrivée du paquebot d'effectuer le travail « normal » de présentation d'un document.

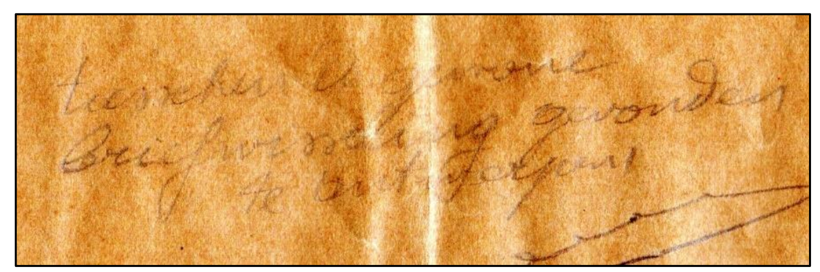
Voici enfin un exemple, d'autant plus rare qu'il concerne le paquebot Baudouinville (1) qui ne fit que 3 voyages vers le Congo avant la guerre 40-45, durant laquelle il fut finalement sabordé par les Allemands le 10 août 1944.



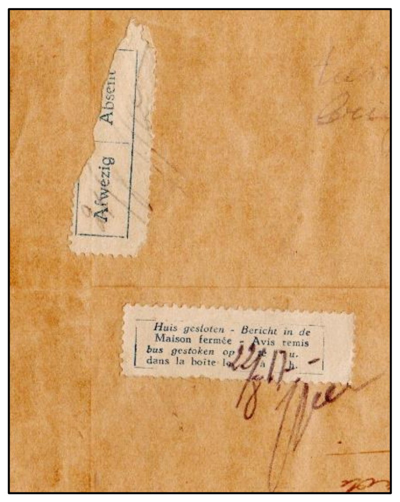


Il s'agit d'une lettre commerciale à entête de la Compagnie Maritime Belge, postée à bord du paquebot Baudouinville (1) par Mr Georges HUYGENS / Comdt du S/S ASTRIDA / Matadi, à destination de son épouse à Anvers.

Demande de recommandation de l'expéditeur - Dans le cas présent l'étiquette de recommandation a bien été apposée à Anvers 1, mais il manque l'oblitération justifiant le dépôt (dans ce cas, le jour d'arrivée du bateau).



Mention au verso du postier d'Anvers : « tusschen u gewone briefwisseling gevonden » - dialecte anversois pour « tussen uw » - traduction française « *trouvé dans votre correspondance régulière* ».



Étiquettes bilingues au verso « absent » et « maison fermée du 22/8 » (1939).
Premier voyage retour : Matadi 04.08.39 – Anvers 19.08.39.

Tarif congolais du 01.02.34 des lettres vers la Belgique à 1.50 Fr / premiers 20gr + 0.90 Fr / 20 gr supplémentaire (3x) + recommandation à 2.50 Fr = 6.70 Fr pour une lettre pesante entre 60.01 et 80gr. Affranchissement correct par deux 3.25 Fr – Indigènes et quatre (dont 1 manquant) 5c – Parcs Nationaux.

Voici ci-dessous, la lettre « reconstituée » avec l'ajout par scan du timbre manquant.



Le courrier taxé au Congo Belge – Suite

Par Philippe Lindekens

3ème période fin 1912 – 1923

On suppose qu'il fut fait une nouvelle distribution de cachets à tous les bureaux cette fois d'un type unique. En effet les griffes antérieures ont totalement disparu en fin 1912 et dès le début 1913, on voit apparaître sur lettres et cartes une griffe encadrée "TAXES" d'un type nouveau (type IX).

A partir du milieu de 1913, les timbres servant à percevoir la taxe sont également revêtus du cachet à date du bureau de taxation. Il faudra attendre 1917 pour que cette pratique se généralise ; entre 1913 et 1917, on rencontre plus de plis taxés dont les timbres ne sont annulés que par la griffe TAXES que ceux également annulés par un dateur.

Tous les bureaux ayant reçu une griffe encadrée au type IX, les plis taxés avec un timbre oblitéré au moyen d'un autre type de griffe l'ont reçue par complaisance. Toutes les anciennes griffes TAXES furent rassemblées à Boma où les postiers furent fort complaisants si bien que l'on rencontre même des Vloors oblitérés au moyen des anciennes griffes.

3.A. – Griffe TAXES / SANS dateur sur le timbre

Taxation du courrier intérieur

Taxation à 10c



Imprimé (papillon de colis) expédié d'Irumu le 18 juillet 1915 à destination de Nioka.

Pesée « 533 / 11 p » soit 533 gr pour 11 ports imprimés de 50 gr au tarif (01.04.10) intérieur des imprimés de 5c/50gr, soit 55c. Affranchissement insuffisant à 50c. par deux 25c bleu Bilingue 1910 – manque 5c.

Griffe « T 010 » = Taxation à 10c au départ au double de l'insuffisance par un 10c carmin – Bilingue 1910 avec bord de feuille, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX.

Mention manuscrite « Taxe payée à Kilo » + signature.
Le bureau de poste de Kilo sera créé le 1er mai 1917 et celui de Nioka le 24 juillet 1944.

Taxation à 30c

Elle est manifestement encore possible sans dateur de manière très tardive, comme içi en 1923.



Lettre expédiée de Léopoldville le 25 août 1923 à destination de Kinshasa.

Tarif du 01.03.1921 : lettre en service intérieur à 25c. Affranchissement insuffisant par un 10c Vloors (01.02.23).

Griffe « T » et « 030 » au double de l'insuffisance. Taxation à 30c à l'arrivée par un 30c/10c Récupération 1921 avec bord de feuille droit, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX. Archive Delizée.

Taxation du courrier international (Belgique)

Taxation à 20c

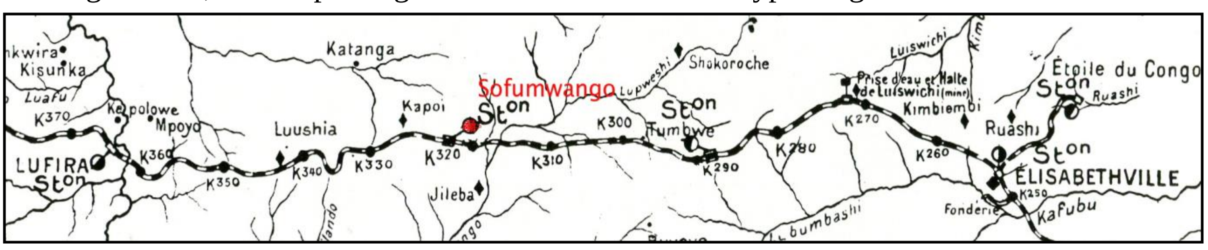


Carte-vue expédiée de Namur le 4 mai 1914 à destination de Mr Delcourt chef de station à Sofumwango où elle parvint le 1er juin via Elisabethville le même jour.

Tarif des cartes postales internationales à 10c - non affranchie.

Griffe « T ». Sans montant de la taxation.

Taxation à 20c à l'arrivée au double de l'insuffisance par une paire verticale du 10c carmin avec bdf droit – Mols Bilingue 1915, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé.



Taxation à 50c



Fragment d'une lettre expédiée de Bruxelles 5 le 12 avril 1913 à destination du Congo.
Tarif du 01.04.10 des lettres internationales à 25c – non affranchie.

Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ».

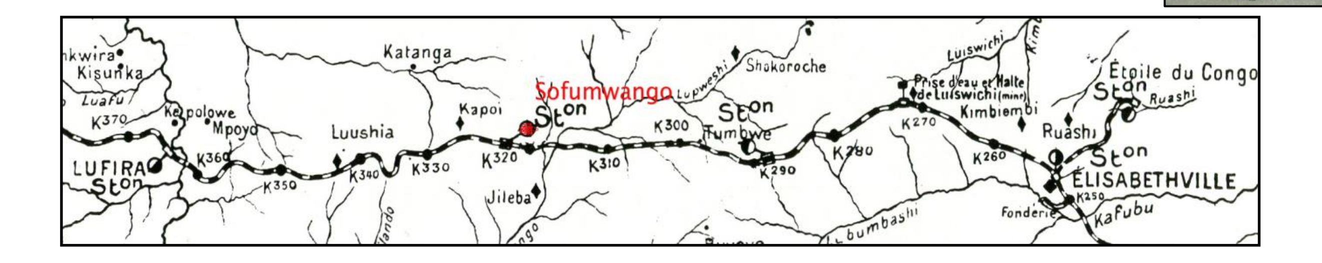
Griffe « T » et « 50 » au crayon noir gras.
Taxation à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive avec bdf – Mols Unilingue, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX.



Lettre expédiée de Charleroi le 29 janvier 1914 à destination Mr Delcourt chef de station à Sakania (faire suivre) où elle parvint le 22 février 1914 par la voie de Cap – elle fut ensuite redirigée d'abord vers Tshinsenda le même jour et finalement vers Sofumwango le 7 juin.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie.
Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ».
Griffe « T » appliquée 2 fois. Sans montant de la taxation.

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive – Mols surcharge typo CB, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX de Sakania.

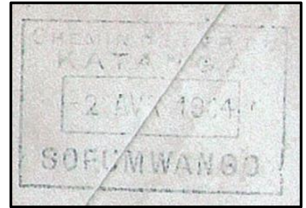




Lettre expédiée de Roux le 30 mai 1913 à destination Mr Delcourt chef de station à Elisabethville où elle parvint le 23 juin par la voie du Cap – elle fut ensuite redirigée vers Sofumwango le lendemain.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie.

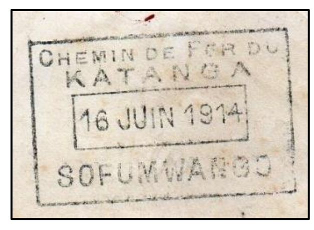
Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ».
Griffe « T ». Sans montant de la taxation.





Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 40c vert-bleu – Mols avec surcharge typo Congo Belge et un 10c carmin Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville.







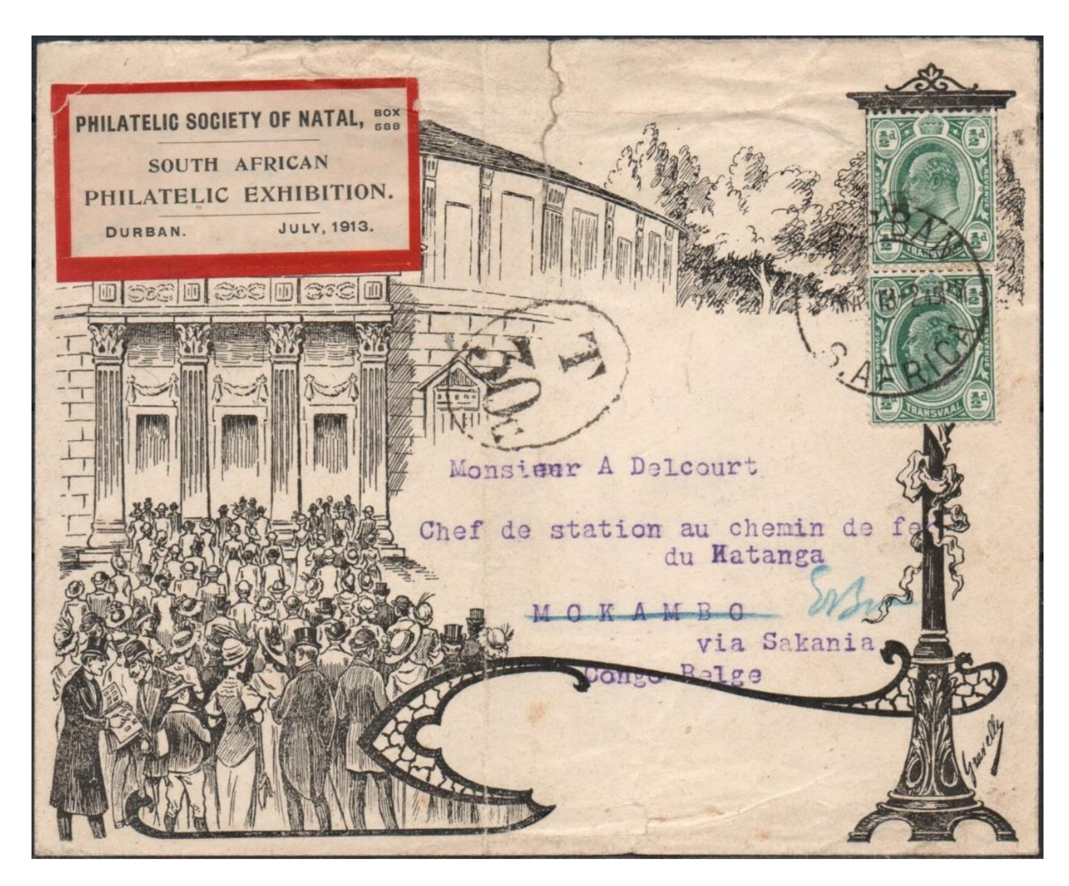
Lettre expédiée de Roux le 29 mai 1914 à destination de Mr Delcourt, chef de station à Sofumwango où elle parvint le 16 juin via Kambove la veille - par la voie de Cap.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie.
Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée » - pas de griffe « T » ni de montant (peut-être sous le timbre).

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive – Mols Unilingue annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX de Kambove.

Taxation du courrier international

Taxation à 30c





Lettre expédiée de Durban / Afrique du Sud le 3 mai 1913 à destination de Mokambo / Katanga via Sakania le 11 mai. Elle fut ensuite redirigée vers Elisabethville où elle parvint finalement le lendemain.

Tarif UPU des lettres internationales à 2 ½ d – insuffisamment affranchie à 1d par une paire verticale du 1/2d vert. Il manque 1½ d, soit 15c.

Griffe ovale noire sud-africaine « T 30c ».
Taxation à l'arrivée au double de ce qui manque par un 5c vert Mols – Bilingue 1910, coin de feuille + 10c carmin et 15c ocre Mols Bilingue 1910, tous deux avec bord de feuille, tous annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX.

Taxation à 50c



Lettre non affranchie expédiée de Capetown / Afrique du Sud le 30 avril 1914 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 11 mai 1914.
Griffe octogonale « T 50c ».
Taxation à l'arrivée à 50c par un 50c. olive – Mols Bilingue 1910, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé.

La lettre fut refusée pour la taxe par le destinataire et mise au rebut ; la griffe REBUT fut apposée sur la griffe TAXES. (ex-collection Du Four).

Taxation à 90c.





Lettre expédiée de Durban / Afrique du Sud en avril 1915 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 26 avril.

Griffe octogonale « T 90 centimes » et griffe circulaire « T ».

Taxation à l'arrivée à 90c par un bloc de 5 10c carmin avec bdf gauche et un 40c vert-bleu – Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé.

Taxation à 1.20 Fr



Lettre expédiée de Durban / Natal / Afrique du Sud le 17 avril 1915 à destination de la Banque du Congo Belge à Elisabethville où elle parvint le 20 avril.

Tarif des lettres internationales de 10d (4 ports à 2 ½ d) - insuffisamment affranchie à 4d.
Griffe T et mention au crayon « 120 c » du double de ce qui manque.

Taxation à 1.20F à l'arrivée à l'aide d'une paire horizontale du 10c carmin - Bilingue 1910 et d'une paire horizontale du 50c olive – Unilingue, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville.

3.B. – Griffe TAXES / avec dateur sur le timbre

Taxation du courrier intérieur

Taxation à 15c



Lettre expédiée de Kinshasa le 12 avril 1921 à destination de Léopoldville (archive Delizée).
Tarif du 01.03.21 des lettres en service intérieur à 25c/20gr.
Insuffisamment affranchie à 20c par un 5c vert et un 15c vert – Mols Bilingue 1915.
Griffe « T » et mention « 0.15 », erronée, car le double de l'insuffisance est 10c.
Taxation à 15c à l'arrivée à l'aide d'un 15c vert bdf - Mols Bilingue 1915, annulé par la griffe encadrée TAXES généralisée et du dateur au type 5 de Léopoldville du 15 avril.

Taxation à 30c





Lettre expédiée de Matadi le 26 novembre 1913 à destination de Libenge via Léopoldville le 28 novembre 1913.

Non affranchie – griffe « T » de Matadi avec mention « 0.30f » soit le double de l'insuffisance selon le tarif du 01.04.1910 pour les lettres intérieures à 15c / 15gr.

Taxation à 30c à l'arrivée à l'aide d'une bande horizontale de 3 timbres du 10c carmin Mols Bilingue 1910 (III1 – pos 13/14/15) annulés par la griffe « T » et du dateur de Libenge du 20 décembre.

Utilisation anormale de la griffe « T » au type I en lieu et place de la griffe généralisée TAXES au type IX pour l'ensemble des bureaux depuis début 1913 ; il se peut que cette griffe encadrée TAXES n'était pas encore arrivée, perdue ou cassée ?



Devant d'une lettre postée à Kambove le 6 septembre 1919 à 6-7 heure à destination de Tshilongo (NE de Kambove).

Tarif des lettres intérieure à 15c./15gr (01.04.10) – non affranchie.

Griffe « T » sans indication du montant.

Taxation à 30c, au double de l'insuffisance par une paire horizontale du 15c vert - bilingue 1915 – III5+C, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et du dateur de Kambove le 6 septembre à 15-16 heure.

Lettre expédiée de Stanleyville le 14 mars 1916 à destination de Boma. Tarif des lettres intérieure à 15c./15gr (01.04.10).

Affranchie à 15c par un 15c ocre – Mols Bilingue 1910 - hors cours entre le 01.01.16 et le 01.04.16.

Griffes « 0 » et griffe « T » sans indication du montant.

Taxation à 30c, au double de l'insuffisance par une paire verticale du 15c vert – « Palmiers coupés » – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type III et du dateur de Boma du 5 avril.





Lettre expédiée de Kindu le 5 (?) octobre 1921 à destination de Léopoldville.

Tarif des lettres en service intérieur à 25c par 20gr. Insuffisamment affranchie à 10c.

Griffe « T » sans indication du montant à taxer.

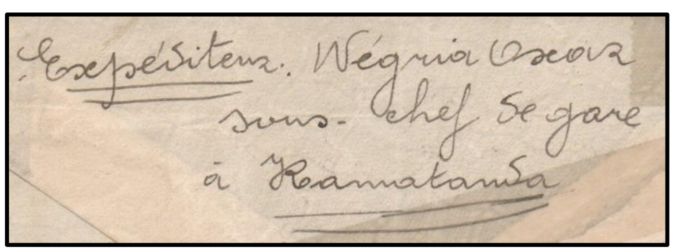
Taxation à 30 c, montant double de l'insuffisance (15c) par un 30c/10c carmin, Mols « Récupération » de 1921, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Léopoldville du 29 octobre (archive Delizée / ex collection Du Four).

Taxation à 50c



Lettre expédiée par le sous-chef de gare de Kamatanda à destination d'Elisabethville où elle parvint le 1er décembre 1922 (dateur type 5). Kamatanda est situé sur la ligne de chemin de fer d'Elisabethville à Bukama au Km 391 à 141 km au N.O. d'Elisabethville.

Tarif des lettres intérieures à 25c. (01.03.1921) – non affranchie.



Mention au crayon « T 0.50 ».
Taxation au double de l'insuffisance, soit 50c à l'arrivée à l'aide d'un 50c/25c bleu – Mols Récupération 1921, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX et du dateur 23mm d'Elisabethville du 4 décembre.



Lettre expédiée du Haut Congo à destination de Basoko où elle parvint le 18 janvier 1922.

Tarif du 01.03.21 des lettres en service intérieur à 25c/20gr.

Affranchie par trois 5c vert et un 10c carmin – Mols Bilingue 1915 qui étaient hors cours depuis le 1er janvier 1922. Apposition de la griffe « 0 » sous chaque timbre.

Griffe « T » et « 050 » montant du double de l'insuffisance.

Taxation à 50c appliquée à l'arrivée par un 50c/25c bleu – Mols surcharge de Malines annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé (apposée deux fois) et par le dateur au type 1 de Basoko eu 18 janvier 1923.



Lettre recommandée expédiée de Kinshasa le 3 juillet 1923 à destination de Léopoldville.
Tarif du 01.03.21 des lettres en service intérieur à 25c/20gr + recommandation à 50c.

Insuffisamment affranchie à 50c par un 50c/25c – Mols surcharge de Malines.
Griffe « T » et « 050 » montant du double de l'insuffisance.

Taxation à 50c appliquée à l'arrivée par un 50c/25c – Mols surcharge de Malines annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Léopoldville le 4 juillet 1923.



Taxation du courrier international (Belgique)

Taxation à 10c

Entier postal expédié de Bruxelles / Nord le 21 mai 1921 à destination de Boma où elle parvint le 25 juillet.

Tarif des cartes postales vers le Congo à 15c (01.03.21) – insuffisamment affranchie à 10c. Mention au crayon « T ».

Taxation à 10c à l'arrivée, au double de ce qui manque par un 10c carmin - Bilingue 1915 – « ciel retouché », annulé par la griffe « T » au type I à Boma et du dateur en date du 25 juillet.



Utilisation anormale de la griffe « T » au type I en lieu et place de la griffe généralisée TAXES au type IX pour l'ensemble des bureaux depuis début 1913 ; il se peut que cette griffe encadrée TAXES ait été perdue ou cassée ?
Il fut ensuite réexpédié vers Léopoldville. Pas de transfert de taxation entre Boma et Léopoldville.

Taxation à 15c



Lettre expédiée de Morlanwelz le 21 mars 1921 à destination de Moto Mines à Watsa via Port Saïd le 31 mars, El Shallal et Luqsor Station le 1er avril, l'ambulant Shellal-Halfa le 5 avril et Aba le 12 mai.

Tarif des lettres vers le Congo (01.03.21) à 25c/20gr.

Insuffisamment affranchie à 20c par quatre 5c vert – Albert 1er de 1915.

Griffe « T » avec mention « 015 » - taxation erronée, le double de l'insuffisance est de 10c.

Taxation à l'arrivée à 15c **par des timbres Mols Bilingue 1915 issus des petits feuillets de 10 timbres des carnets du 3ème tirage** : un 5c vert panneau Gamma (coin de feuille, position 10) et un 10c carmin panneau Alpha (bord de feuille, position 2), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur d'Aba du 28 mai 1921.



Lettre expédiée de Liège le 9 novembre 1921 à destination de Léopoldville où elle parvint le 3 décembre.

Tarif des lettres vers le Congo (01.03.21) à 25c/20gr.

Insuffisamment affranchie à 20c par un 20c – Albert 1er de 1915.

Taxation erronée à l'arrivée à 15c par un 15c/50c olive – Mols Récupération 1921 annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur au type 5 de Léopoldville du 3 décembre.

Taxation à 20c



Lettre expédiée de Liège le 18 mars 1920 à destination de Léopoldville où elle parvint le 27 avril.

Tarif des lettres vers le Congo (01.03.21) à 25c/20gr.
Insuffisamment affranchie à 15c par trois 5c vert – Albert 1er de 1915.
Griffe « T » avec mention « 0,20 » montant du double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée à 20c par une paire verticale du 10c carmin – Mols Bilingue 1915 annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur au type 5 de Léopoldville du 28 avril.

Taxation à 30c

Carte postale expédiée d'Ostende le 20 juin 1921 à destination de Coquilhatville où elle parvint le 19 juillet.

Tarif des cartes postales vers le Congo à 15c (01.03.21).

Insuffisamment affranchie à 10c. Griffe « T » et mention au crayon « 0.30 ».

Une circulaire de l'UPU du 14 mars 1921 fixe la taxation minimale à 30c. Cette circulaire fut effective à dater du 1er janvier 1922.

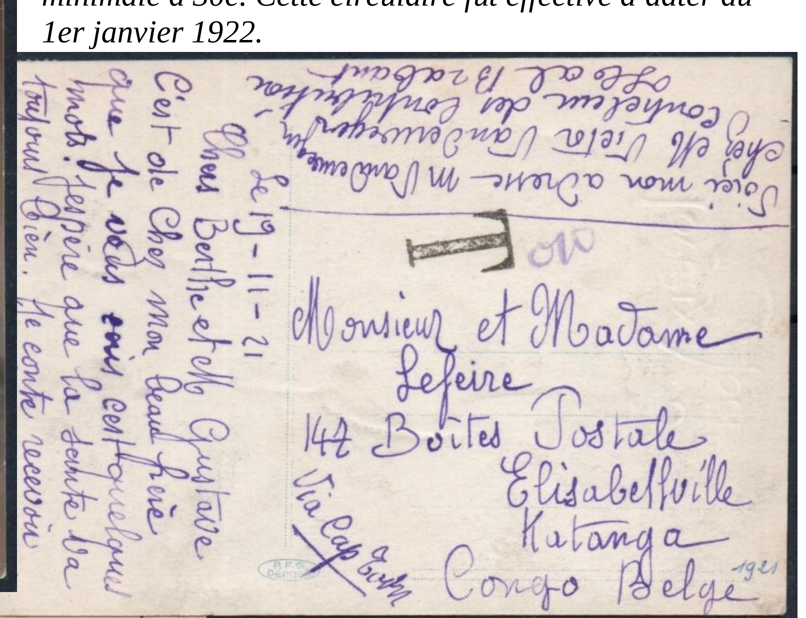


Taxation d'office à 30c (application précoce de la circulaire ?) par une paire horizontale du 15c vert - Bilingue 1915 (planche V+C) annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX de Coquilhatville et du dateur au type 5 en date du 19 juillet.



Carte-vue expédiée de Halle le 20 novembre 1921 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 20 décembre. Voie du Cap.

Tarif des cartes postales vers le Congo à 15c (01.03.21) – Insuffisamment affranchie à 10c.
Griffe « T » et mention « 010 ».
Une circulaire de l'UPU du 14 mars 1921 fixe la taxation minimale à 30c. Cette circulaire fut effective à dater du 1er janvier 1922.



Taxation d'office à 30c par un 30c/10c carmin – Récupération 1921 (timbre mal recollé) annulé par la griffe encadrée noire TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur au type 5 en date du 20 décembre.

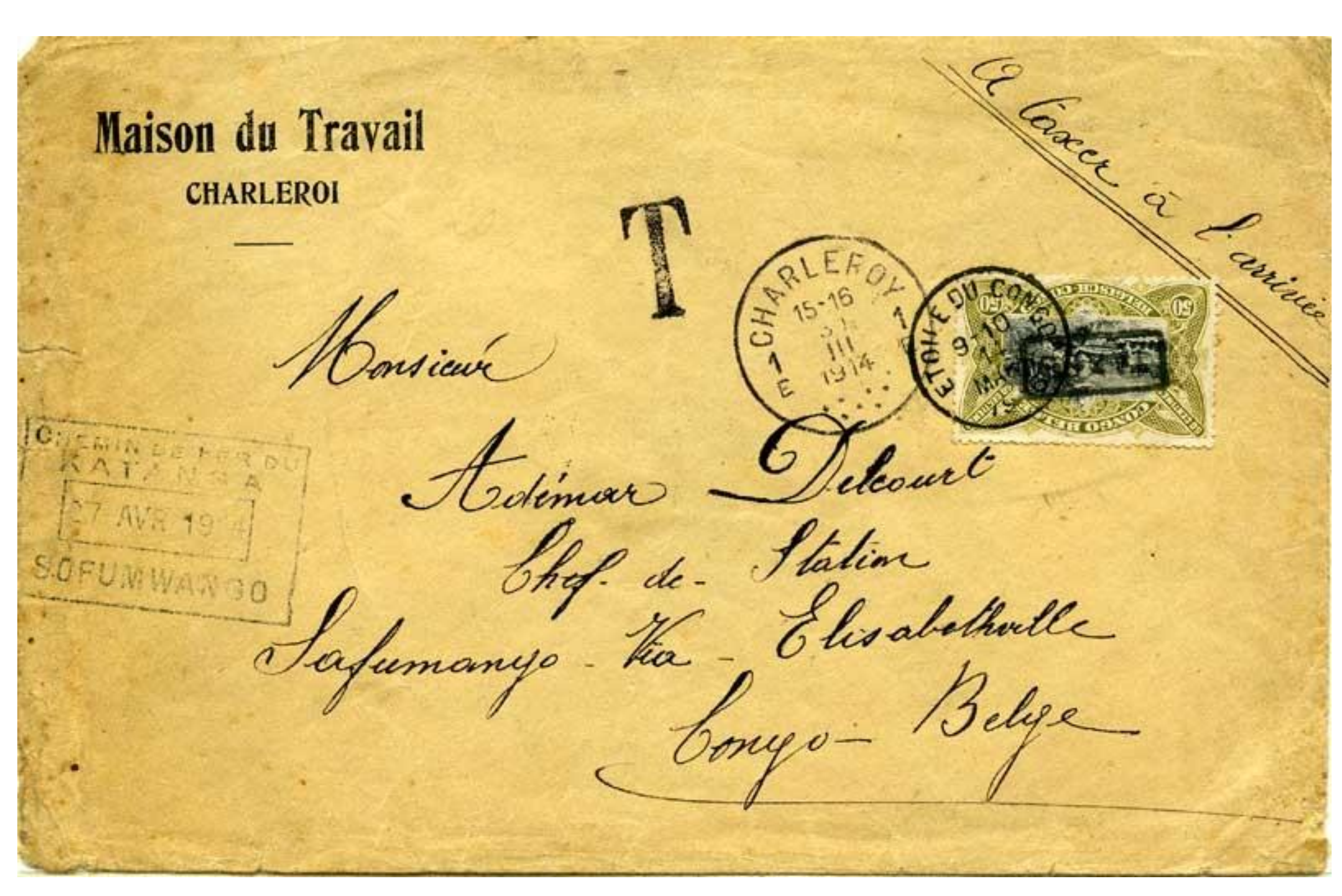
Taxation à 50c



Fragment d'une lettre expédiée de Belgique à destination probable de Mr Delcourt, chef de station au Katanga.

Tarif des lettres internationales à 25c. L'envoie fut non affranchi. Mention de l'expéditeur « à (taxer à l'arrivée) » - griffe « T ».

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive Mols – Bilingue 1910, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX et le dateur de l'Etoile du Congo du 31 juillet 1915 – encre bleue.



Lettre expédiée de Charleroi le 31 mars 1914 à destination Mr Delcourt chef de station à Sofumwango où elle parvint le 27 avril.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie. Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ». Griffe « T ». Sans montant de la taxation.

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive – Mols Bilingue 1910, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur d'Etoile du Congo du 14 mars 1916. (2 ans plus tard ! – ex collection Jean-Marie Frenay).



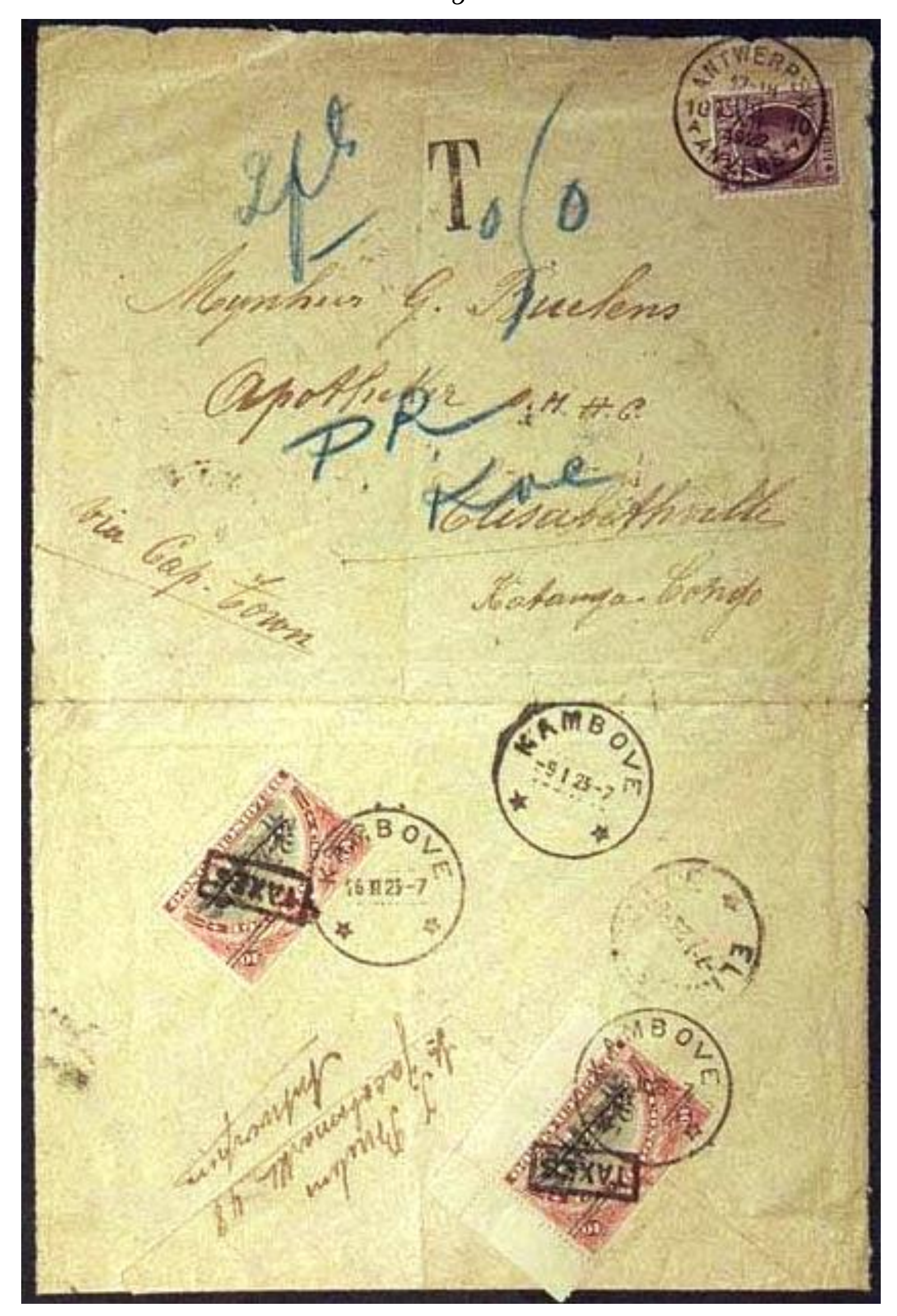
Lettre expédiée de Charleroi le 7 mars 1914 à destination Mr Delcourt chef de station à Sakania, redirigée vers Sofumwango où elle parvint le 6 avril.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie.

Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ».

Griffe « T ». Sans montant de la taxation.

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 10c carmin et un 40c vert-bleu – Mols Bilingue 1910, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur de l'Etoile du Congo du 14 mars 1916. (2 ans plus tard ! – ex collection Du Four)



Lettre expédiée d’Anvers le 13 décembre 1922 vers Elisabethville où elle parvint le 7 janvier 1923 et redirigée ensuite vers la Poste Restante (P.R.) de Kambove où elle arriva finalement le 9 janvier.

Tarif du 01.03.21 des lettres vers le Congo à 25c / 20gr.
Affranchissement insuffisant pour un double port par un 25c – Albert 1er Houyoux.

Taxation à l’arrivée 50c, double de l’insuffisance par deux 25c/40 brun-carminé – Mols surcharge de Boma, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Kambove du 16 février.

(archive Buelens – ex-collection Du Four).



Lettre (devant) expédiée d'Anvers le 19 juillet 1922 à destination de Kindu. Voie de Capetown demandée.

Tarif des lettres vers le Congo à 25c./20gr (01.03.1921).
Insuffisamment affranchie à 20c par une paire du 10c carmin - Albert 1915.
Mention au crayon bleu gras « T ».

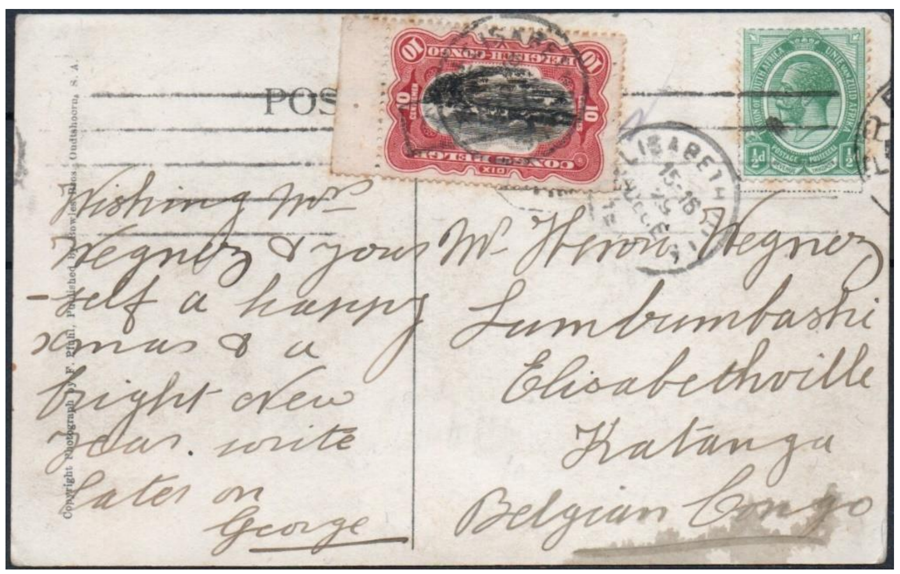
Taxation au double du tarif de la lettre sans tenir compte de l'affranchissement par un 50c/25c – Mols surcharge de Malines annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur au type 1 de Kindu le 23 août 1922.



Lettre (devant ?) de la collection de Jean-Marie Frenay ; il l'a décrit comme suit : *« usage rare de la taxe sur timbres de l'émission SURCHARGES d'ELISABETHVILLE. La surcharge est au type 2. Elisabethville 4-III-23 et Kambove 5 mars 1923 ».*

Taxation du courrier international

Taxation à 10c



Carte-vue expédiée de Prétoria / Afrique du Sud en décembre 1917 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 29 décembre.

Tarif des cartes postales internationales à 1 d (=10c) – insuffisamment affranchie à ½ d.
Griffe octogonale « T 10 centimes » sous le timbre congolais.

Taxation convertie à 10c, au double de ce qui manque par un 10c carmin – Mols Bilingue 1915 –« ciel non retouché » avec bord de feuille droit, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 6 janvier 1918.



Lettre expédiée de Johannesburg / Afrique du Sud le 12 décembre 1919 à destination de l'Union Minière à Elisabethville où elle parvint le 18 décembre.

Tarif des lettres internationales à 2 ½ d – insuffisamment affranchie à 2d.

Taxation convertie à 10c, au double de ce qui manque par un 10c carmin – Mols Bilingue 1915 – « ciel non retouché », annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 4 janvier 1920.

Taxation à 20c



Lettre expédiée de Londres le 17 novembre 1919 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 19 décembre.

Tarif des lettres internationales à 2 ½ d (=25c) – insuffisamment affranchie à 1 ½ d.

Taxation convertie à 20c, au double de l'insuffisance par une paire horizontale du 10c carmin – Mols Bilingue 1915 – « ciel non retouché », annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 4 février 1919.

Taxation à 30c



Lettre expédiée d'Italie le 25 avril 1914 à destination de Boma ; elle fut ensuite redirigée vers Coquilhatville où elle parvint le 14 août.

Tarif international à 25c – insuffisamment affranchie à 10c – griffe « T » et mention « 0.30 » montant du double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée à 30c par un 5c vert et un 25c bleu – Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur de Coquilhatville du 14 août.

(ex-collection Jean-Marie Frenay)

Lettre expédiée de Johannesburg le 24 janvier 1920 à destination de l'Union Minière à Elisabethville où elle parvint le 5 février.

Tarif des lettres internationales à 2 ½ d (=25c) – insuffisamment affranchi à 1d. Griffe octogonale « T 30 centimes ».

Taxation convertie à 30c à l'arrivée, au double de ce qui manque par une paire horizontale du 15c vert – Mols Bilingue 1915 (Planche V+C positions 26-27), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 6 février.





Lettre expédiée de Zanzibar à destination de l'Union Minière à Elisabethville où elle parvint le 1er mars 1920 via Beira et Salisbury.

Tarif des lettres internationales à 15 pies (2 ½ d) – insuffisamment affranchie à 6p = 1d. Griffe circulaire « T ».

Taxation convertie à 30c à l'arrivée, au double de ce qui manque par une paire horizontale du 15c vert - Bilingue 1915 (planche IV2+C position 41-42), annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 6 mars.



Lettre expédiée de Boston / USA le 21 novembre 1919 vers Elisabethville.

Insuffisamment affranchie à 2c – taxation américaine à 30c.

Taxation à l'arrivée à 30c par une paire horizontale du 15c vert – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur d'Elisabethville du 20 janvier 1920. (ex collection Du Four).



<u>Taxation à 35c</u>



Lettre à fenêtre expédiée de Londres le 4 avril 1922 à destination de Kambove où elle parvint le 1er mai (cachet sous le 5c).

Insuffisamment affranchie à 2d – griffe de taxation convertie « T » et « 35 » au crayon noir.

Taxation apposée à Kambove le 3 mai 1922 par 5c vert et trois 10c carmin – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et dateur au type 5 de Kambove.



Lettre de la National Bank of South Africa Ltd expédiée de Cape Town / Afrique du Sud le 1er juillet 1922 à destination de Sankishia Coal Mine, passage par Elisabethville le 9 juillet. Insuffisamment affranchie à 2d – griffe de taxation convertie « T / 35c ».

Taxation apposée à Kambove le 11 juillet par deux 15c vert – Mols Bilingue 1915 et un 5c/50c Mols surcharge de Malines, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et dateur au type 5 de Kambove.

Le destinataire n'étant plus au Katanga, elle fut redirigée vers Barkley West / Cape / Afrique du Sud où elle parvint le 24 juillet. Seconde taxation de 2d appliquée par un timbre-taxe sud-africain. Seconde redirection vers Dordrecht / Eastern Cape.

Taxation à 40c

Lettre expédiée de Boksburg / Afrique du Sud le 30 décembre 1919 à destination de l'Union Minière à Elisabethville où elle parvint en janvier 1920.

Tarif des lettres internationales à 2 ½ d (=25c) – insuffisamment affranchie à ½ d (= 5c). Griffe octogonale « T 40 centimes ».



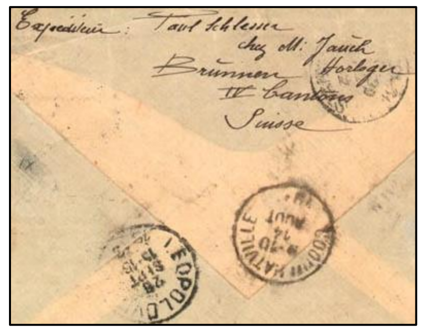
Taxation convertie à 40c, au double de l'insuffisance par un 40c brun carminé – Mols Bilingue 1915 (planche II+A3), annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du ? janvier 1920.

Taxation à 50c

Lettre expédiée de Brunnen / Suisse le 30 août 1913 à destination de Stanleyville (date illisible) via Léopoldville le 26 septembre. Elle fut ensuite redirigée vers Coquilhatville.

Insuffisamment affranchie. Griffe « T » et « 50 ».





Taxation convertie à l'arrivée à 50c par une paire horizontale du 5c vert et un 40c vert-bleu Mols – Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur de Coquilhatville du 14 août (erreur de mois / octobre ?).



Lettre expédiée de Salisbury / Rhodésie le 30 avril 1916 à destination d'Elisabethville où elle parvint début mai. Elle fut ensuite redirigée vers Etoile du Congo où elle arriva finalement le 5 mai (cachet ferroviaire du BCK).

Lettre non affranchie – archive Delcourt.

Taxation convertie à l'arrivée à 50c par deux 25c bleu Mols – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur de l'Etoile du Congo du 12 avril.





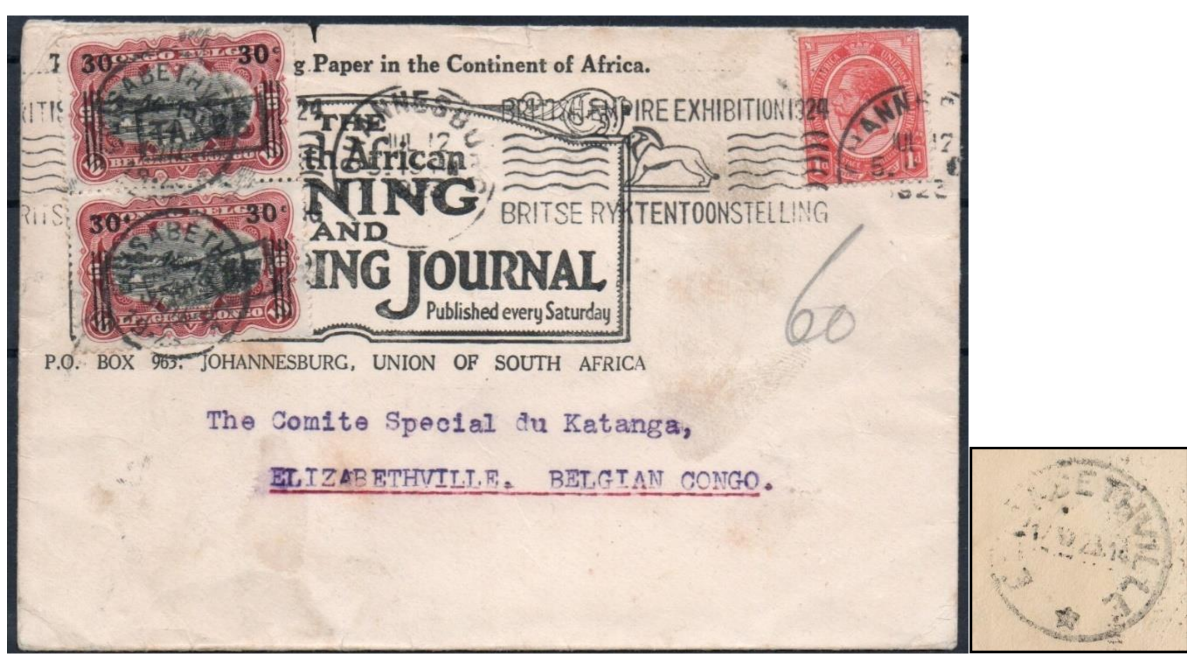
Lettre expédiée de Paris / France le 26 novembre 1922 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 24 décembre. Elle fut ensuite redirigée vers Kambove où elle arriva finalement le lendemain.

Tarif de la lettre ordinaire en service international à 50c/20gr + 25c/20gr supplémentaire. Insuffisamment affranchie pour 2 ports par un 50c bleu semeuse.

Griffe « T » et « 050 ».

Taxation à l'arrivée à 50c par deux 25c/40c brun carminé (planche II+A3), perf 15 – Mols surcharge de Boma type B, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Kambove du 18 février 1923.

Taxation à 60c



Lettre expédiée de Johannesburg le 12 juillet 1923 à destination du Comité Spécial du Katanga à Elisabethville où elle parvint le 17 juillet (cachet type 5).

Taxation convertie à 60c à l'arrivée, au double de ce qui manque par une paire verticale du 30c/10c – Mols Récupération 1921, annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 24 juillet.

Entête publicitaire : The South African Mining and Engineering Journal » - The Only Weekly Mining Paper in the Continent of Africa.

Cachet mécanique à flamme publicitaire bilingue Anglais / Afrikaans « BRITISH EMPIRE EXHIBITION 1924 ».

Taxation à 85c

Lettre expédiée de Bulawayo / Rhodésie le 16 novembre 1922 à destination de Sakania.

Insuffisamment affranchie à ½ d, griffe « T » et mention « 85 ».



Taxation à l'arrivée à 85c par un 10c/5c vert – Mols Malines et par un 25c/15c ocre et un 50c/25c bleu – Mols Récupération 1921, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Sakania du 20 novembre.

Taxation à 95c

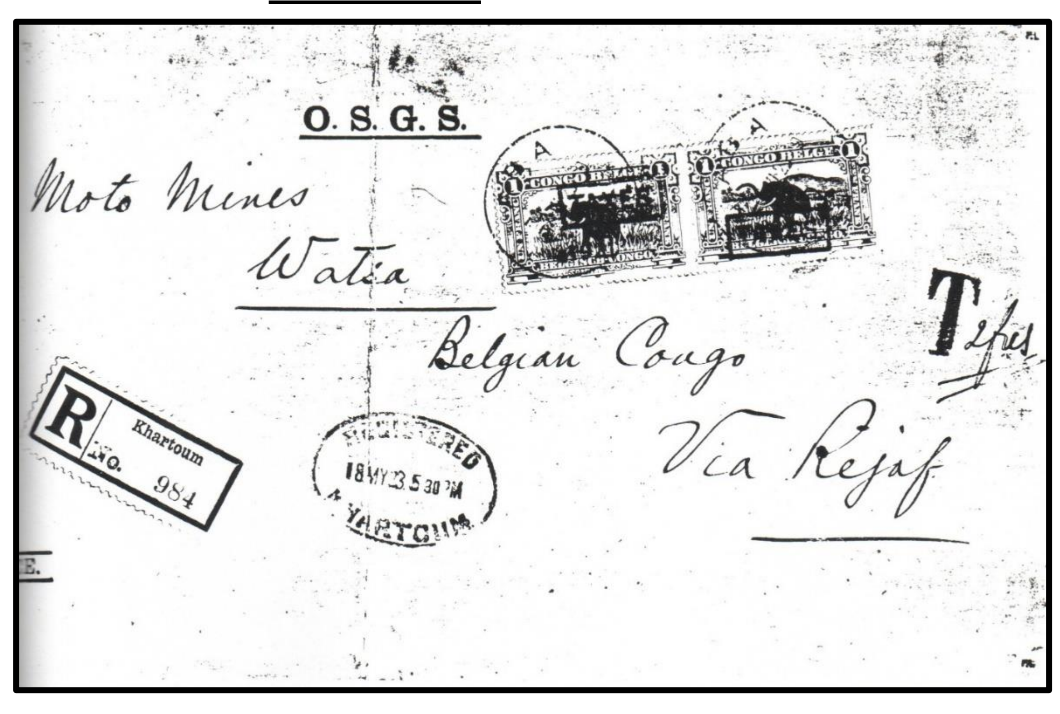


Lettre expédiée de Grande-Bretagne en 1923 (départ et date illisible) à destination de Kambove via Elisabethville le 24 juin 1923.

Griffe hexagonale « T » et « 35c ».

Taxation convertie à 95c à l'arrivée par deux 10c/5c vert et un 50c/25c bleu – Mols surcharge de Malines + un 25c brun-rouge – Vloors, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur type 1 de Kambove du 2x (?) juin.

Taxation à 2 Fr



Lettre recommandée expédiée de Khartoum / Soudan le 18 mai 1923 à destination de Moto Mines à Watsa. Lettre non affranchie à entête O.S.G.S. (On Sudan Government Service) – pas de franchise vers le Congo.

Griffe congolaise « T » et mention « 2 frs ».

Taxation à l'arrivée à 2 Fr, montant double de l'insuffisance, par une paire horizontale du 1 F carmin – Mols Récupération 1921, annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 d'Aba du 7 juin 1923. (Le bureau de Watsa n'ouvrira qu'en 1924). (ex-collection Jean-Marie Frenay).

3.c. - Avis d'arrivée d'envois taxés

Archive de la S.C.M. (Société Commerciale et Minière)

Jean-Marie Frenay nous apporte les précisions suivantes, sur une page montée de sa collection :

« Article 9 de la Circulaire de févier 1912. Dans les localités où la remise à domicile des correspondances n'est pas organisée, les instructions postales précises : *Toutes les correspondances doivent être retirées au bureau de destination qui ne se charge pas de les faire parvenir au domicile du destinataire. Le destinataire est avisé de l'arrivée d'une correspondance taxée à l'aide d'une formule particulière déposée dans sa boite postale, et contre laquelle il peut retirer, au guichet, contre paiement de la taxe, l'objet insuffisamment affranchi. (De Cock p206). »*



Tous les formulaires connus (une dizaine) sont adressés à la Société Commerciale et Minière en 1923. Ce fait est du sans doute, au grand éparpillement du personnel de cette société sur le territoire du Katanga.

Voici la formulation tapée à la machine sur ces formulaires de fortune, apposé sur du papier de récupération de formulaire postaux.

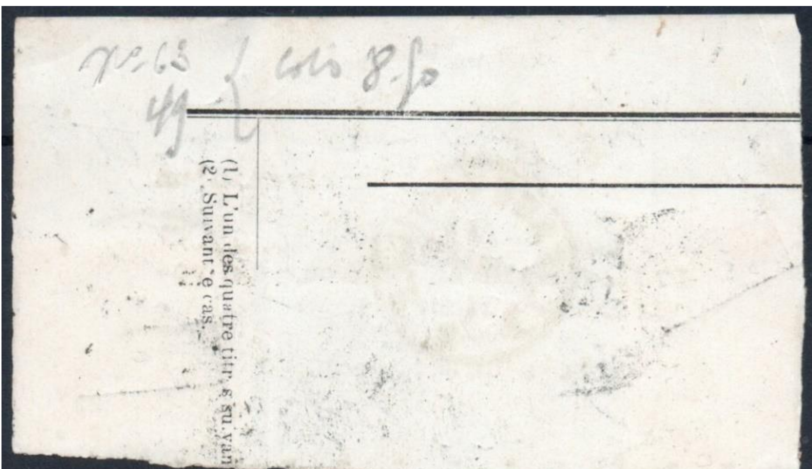
M. ______________________
est informé de l'arrivée d'un objet taxé à ____________

Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4

t. à date :

On a aussi rencontré le guichet « 3 »





« M. **Charles Henriotte** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,30**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 » Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 13 août 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'un 5c/50c brun-rouge – Mols surcharge de Malines (surcharge brillante) et d'un 25c brun-rouge Vloors, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 5 d'Elisabethville le 17 août.



« M. **Charles Henriotte** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **50c**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 30 juillet 1923. Mention au crayon noir « G. S.A. Union Minière Ets Congo E'ville ».

Taxation appliquée à l'aide d'un 50c/25c bleu – Mols surcharge de Malines annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 1er août.



« M. **S.C.M.** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,30**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 (?) ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 18 juin 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'une paire verticale du 15c vert – Mols Bilingue 1915 annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 20 juin.



« M. **S.C.M.** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,38**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 (?) ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville (sous le 5c/50c Mols surcharge de Malines).

Taxation appliquée à l'aide de trois 25c/40c brun-carminé – Mols surcharge de Boma et d'un 5c brun-rouge Mols Malines, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 7 septembre 1923.



« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,30 cts**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 17 juin (?) 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'un 5c/50c brun-rouge – Mols surcharge de Malines (surcharge brillante) et d'un 25c brun-rouge Vloors, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 5 d'Elisabethville le 12 (?) juillet.



« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,60**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4(?) ». Cachet à date au type 1 d'Elisabethville du 1x (?) septembre 1923.

Taxation appliquée à l'aide de deux 5c/50c brun-rouge et d'un 25c/50c bleu – Mols surcharge de Malines, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 12 septembre.

« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,35**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 3 ». Cachet à date (sous les timbres ?).

Taxation à 45c (par erreur ?) appliquée à l'aide d'une paire horizontale et d'un 15c vert – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 27 février 1923.





« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,60 cts**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 25 juin 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'un 10c/5c vert – Mols surcharge de Boma (et autres timbres au verso pour 50c ?), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le xx (?) juin.

« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **1.10**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du xx août 1923 – boite 101.

Taxation appliquée à l'aide d'un 10c/5c vert – Mols surcharge de Boma et d'un 1F carmin – Mols Récupération 1921, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le xx août.





« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,50 cts**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 25 juin 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'une paire horizontale du 25c brun-rouge - Vloors, annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville (date illisible).

« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,30**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet **3** ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville (sous le timbre).

Taxation appliquée à l'aide d'un 30c/10c – Mols Récupération (bdf gauche et surcharge à cheval), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 5 d'Elisabethville du 31 janvier (?) 1923.





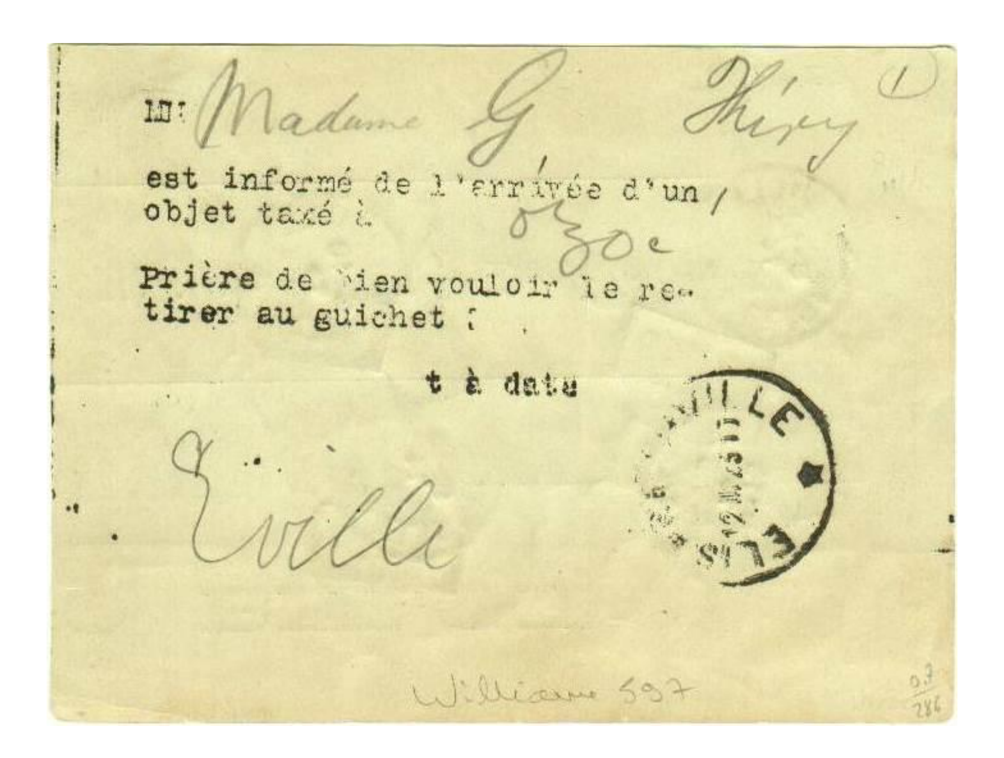
« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **160**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet **3** ». Cachet à date au type 1 d'Elisabethville du 16 mai 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'un 10c/5c vert – Mols surcharge de Boma + un 50c/25c bleu – Mols Récupération + un 1F olive – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville du xx mai.



« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **80c**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 (?) ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville (date illisible).

Taxation appliquée à l'aide d'un 5c/50c brun-rouge – Mols Malines + un 50c/25c bleu – Mols Récupération + un 25c brun-rouge - Vloors, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville du 11 mai 1923.


M: Madame G. Thiry

est informé de l'arrivée d'un objet taxé à 0,30c

Prière de bien vouloir le retirer au guichet

t à date

Eville


Note d'avis du 12 mars 1923 *pour un objet taxé à 0,30c*, remis le 14 mars la taxe est de 1fr20, cumulant pour plusieurs objets retirés à cette date timbres des émissions de 1921 : 50c/25c et du 1er février 1923 : 10c

Catalogue spécialisé des entiers postaux du Congo Belge

Par Thomas Lindekens & Philippe Lindekens

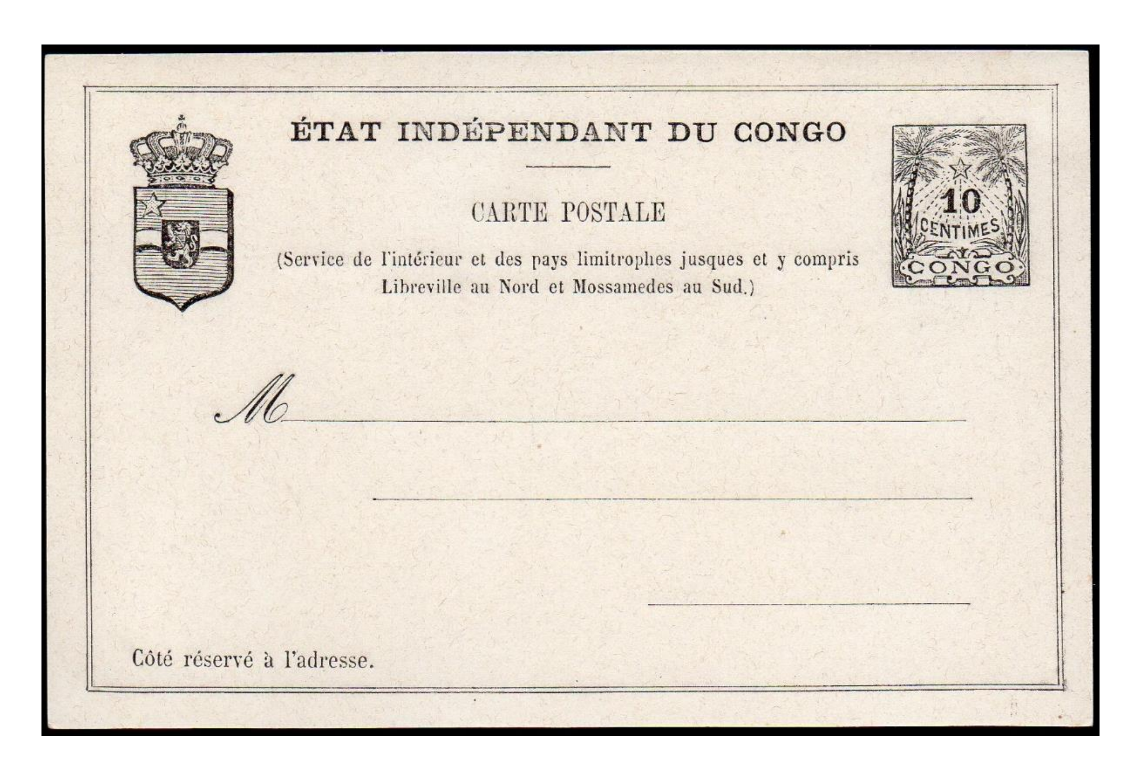
Les prix indiqués sont les valeurs du marché sur les 10 dernières années avec bien entendu une adaptation qui tient compte de paramètre comme une vente spéciale (tendance de prix à la baisse). Ils sont en général en accord avec la logique de prix du Docteur Jacques Stibbe (1986) et d'Emile Hoorens (2009), il s'agit donc bien d'un prix et non d'une cote. Prix que certains philatélistes sont prêts à payer aujourd'hui.

Ces prix ne sont pas des obligations. Pour rappel, lorsque vous achetez un ou des « biens », c'est un accord entre vous et le vendeur. Il s'agit donc ici, dans cet article, d'opinions personnelles (de Thomas & Philippe Lindekens) et qui n'engage certainement pas les professionnels de la philatélie, les collectionneurs ou tout autres personnes. Vous pourrez observer ci-dessous des endroits où au lieu d'un prix vous avez un tiret « - » signifiant que l'auteur n'en a jamais rencontré mais que le cas peut se produire. Il est donc impossible d'en donner un prix en fonction du marché actuel.

Cependant, nous serions ravis que ces prix vous aident à mieux estimer les pièces pouvant apparaitre sur le marché philatélique ou dans vos collections.

Entier Postal Stibbe n°4

Période de validité : **1er mars 1889 au 31 décembre 1900**
Procédé d'impression **: typographie /** Impression **: Atelier du Timbre à Malines (Belgique) (??)**
Format **: 140 x 90 mm -** Sujet **: deux palmiers et étoile**
Tirage **: ??**
Mention : **« (*Service de l'intérieur et des pays limitrophes jusques et y compris Libreville au Nord et Mossamedes au Sud*.) »**



Entier neuf :

EP Stibbe n°4 - 10c noir sur carton gris clair 3,00 €

Entier oblitéré :

EP Stibbe n°4 – utilisé en service intérieur** 45,00€
EP Stibbe n°4 – utilisé en service limitrophe** 300,00€

** prix pour des entiers avec plus d'un cachet postal (avec cachet d'arrivée)

Avec affranchissement complémentaire pour l'étranger :

EP Stibbe n°4 + COB 1 (5c. vert – Leopold II – 1ère émission)* 350,00€
EP Stibbe n°4 + COB 6 (5c. vert-jaune – Leopold II – 2ème émission) 60,00€
EP Stibbe n°4 + COB 14 (5c. bleu – Mols) 300,00€
EP Stibbe n°4 + COB 15 (5c. brun-rouge – Mols) 50,00€
EP Stibbe n°4 + COB 16 (5c. vert – Mols – planchet I1+B1)* 60,00€
EP Stibbe n°4 + 5c. (+ 50c.) pour recommandation 500,00€

Ces prix sont pour des entier postaux à destination de la Belgique, Allemagne et Pays-Bas.

Pour les autres destinations = prix d'amateur

Oblitérations

Banana = au prix de l'affranchissement complémentaire
Boma = au prix de l'affranchissement complémentaire
Boma en 1892 vers Mr. Bickel – Rép. St Marin 40,00€
Leopoldville = au prix de l'affranchissement complémentaire
Matadi = au prix de l'affranchissement complémentaire
Lukungu (centre de concentration – type 3A1 selon Heim & Keach) = 300,00€
N'Zobé 120,00€

Cachet possible à partir de 1896 : Albertville, Basoko, Bumba, Coquilhatville, Lukungu, Nouvelle-Anvers, Nyangwe, Popocabacca, Lusambo, M'Toa, Tumba, Tumbu-Mani, Ibembo, Banzyville, Tumba-Mani, Toa, Zobé, Bena-Bendi, Popokabaka, Stanleyville, Luali, Libenge et Umangi

* possible mais pas encore rencontré

Entiers postaux catalogue Stibbe n°4

Par Thomas Lindekens

L'entier postal n°4 fut créé pour le service intérieur et le service limitrophe. En effet, le 1er mars 1889, le nouveau tarif intérieur pour les cartes simples (= entiers postaux) entre en vigueur, il est de 10 centimes, cette date est la même que celle d'émission de cet entier postal. Le 25 mars 1889 voit aussi la modification du tarif limitrophe qui passe lui aussi à 10 centimes pour les cartes simples.

La mention sur l'entier postal est des plus explicite :
« Service de l'intérieur et des pays limitrophes jusques et y compris Libreville au Nord et Mossamedes au Sud ».

Cet entier sera aussi utilisé en service international grâce à l'ajout d'un timbre à 5 centimes pour payer les 15 centimes de tarif international pour une carte simple. Il y a mathématiquement 5 combinaisons d'affranchissement complémentaires différents possibles, certains n'ayant jamais été rencontrés pour le moment mais existant incontestablement.

Liste des timbres complémentaires possibles pour la période de validité (1er mars 1889 au 31 décembre 1900) de l'entier postal Stibbe n°4 :

- 5c. vert – Leopold II – 1ère émission
- 5c. vert-jaune – Leopold II – 2ème émission
- 5c. bleu – Mols
- 5c. brun-rouge – Mols
- 5c. vert – Mols – planche I1+B1

3

Entiers Postaux Stibbe n°4 – Courriers intérieurs

L'entier postal n°4 était prévu pour le service intérieur. C'est l'usage le plus « facile » a trouvé.



Entier postal n°4, expédié de Boma le 24 janvier 1893 à destination de la Révérende Mère de la mission Kinkanda près de Matadi. Diverses recherches ; Banana le 25 et 26 janviers, Boma le 28 janvier et Matadi le 30 janvier.

Tarif : 1er mars 1889 au 1er avril 1910

Entier postal simple : 10c



Entiers Postaux Stibbe n°4 – Courriers limitrophes

L’un des tarifs les plus rares de l’État Indépendant du Congo. On connait vraiment peu de courrier au tarif limitrophe. Pour l’entier postal n°4, on en connait trois pour le moment. Bien que ce dernier ait été créé en partie pour ce tarif. Lorsque vous achetez ce genre d’entier postal, favorisez ceux qui ont plus de deux cachets afin d’avoir la certitude que ceux-ci aient bien voyagés.



Entier postal n°4, posté à bord d’un paquebot de la Ligne « Loango à Marseille / L.M. n°2 » en 1890 à destination de Libreville / Gabon où il parvint le 1er avril 1890.

Tarif : 25 mars 1889 au 31 mars 1897

Entier postal simple : 10c



Entier postal n°4 expédié de Banana le 26 août 1890 à destination de Loanda / Angola où il parvint le 29 août 1890. Cachet de passage par Banana le 27 août 1890.

Tarif : 25 mars 1889 au 31 mars 1897

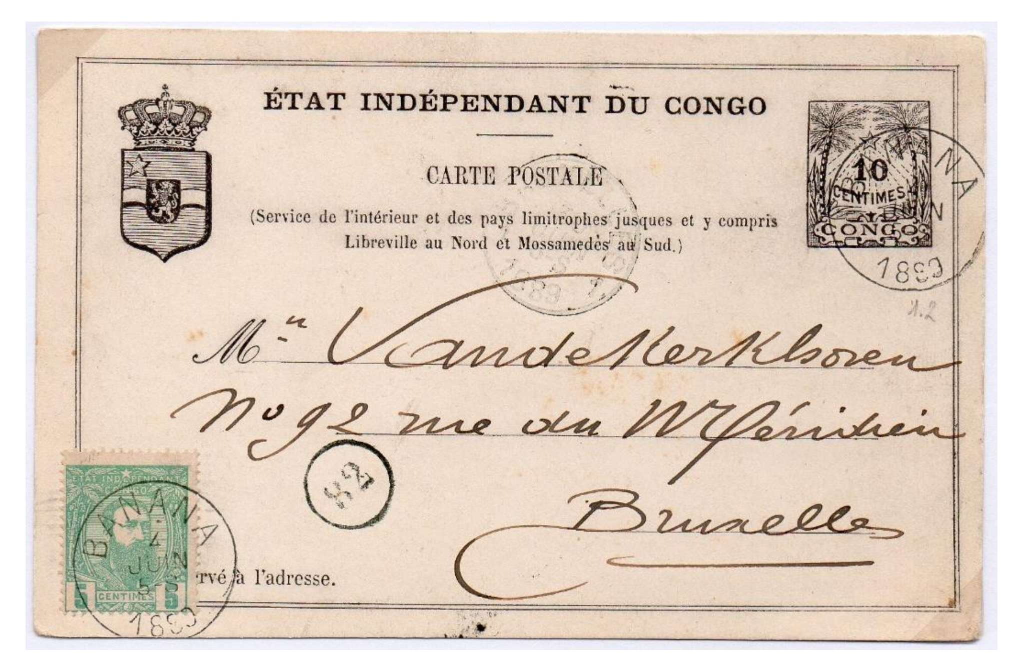
Entier postal simple : 10c.

Entiers Postaux Stibbe n°4 – Affranchissements complémentaires

Comme cet entier postal était prévu pour le service intérieur et limitrophe, il faut lui adjoindre un affranchissement complémentaire afin de l'expédier vers toutes les autres destinations possibles. Le tarif pour le service international étant de 15c., il faut ajouter un timbre de 5c. les timbres disponibles à cette époque sont, le 5c. vert – Leopold II – 1ère émission, le 5c. vert-jaune – Leopold II – 2ème émission, le 5c. bleu – Mols (non vendu au Congo), le 5c. brun-rouge – Mols et le 5c. vert – Mols (planche I1+B1).

Affranchissement complémentaire avec 5c. – vert-jaune – 2ème émission

Destination Belgique



Entier postal n°4, expédié de Banana le 4 juin 1889 à destination de Bruxelles où il parvint le 30 juin 1889. Cachet de facteur belge n°82.

Tarif : entier postal en international = 15c.

Affranchissement :

- Enter postal Stibbe n°4 – 10c.
- 5c. Vert – 2ème émission

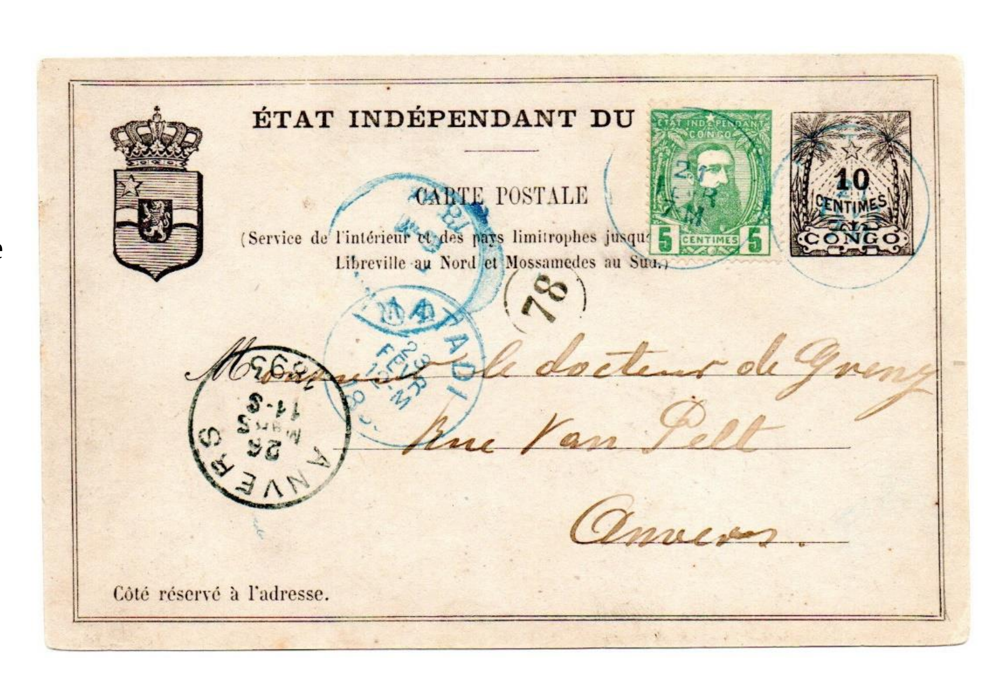
Nuance de couleur rare du 5c. 2ème émission.

Entier postal n°4, expédié de Matadi le 21 février 1893 à destination d'Anvers, Belgique où il parvint le 26 mars 1893. Cachet de passage par Boma. Cachet de facteur belge n°78.

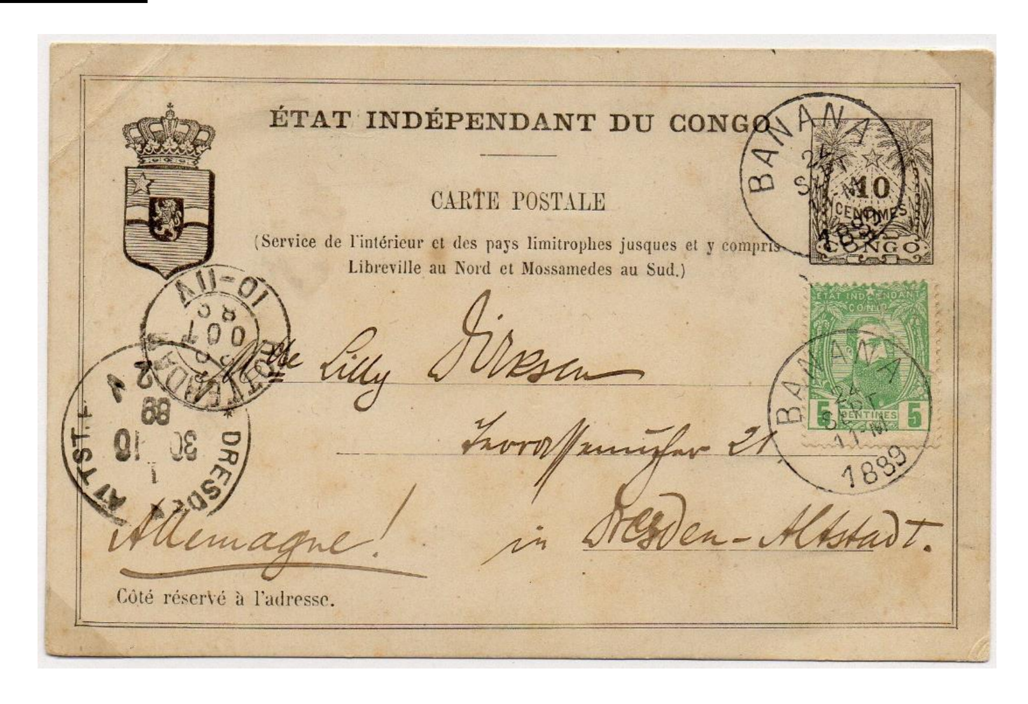
Tarif : entier postal en international = 15c.

Affranchissement :

- Enter postal Stibbe n°4 – 10c.
- 5c. Vert-jaune – 2ème émission



Destination Allemagne



Entier postal n°4 expédié de Banana le 24 septembre 1889 à destination de Dresden-Albstadt, Allemagne où il parvint le 30 octobre 1889. Cachet de passage par Rotterdam le 28 octobre 1889.

Tarif : entier postal en international = 15c.

Affranchissement :

- Enter postal Stibbe n°4 – 10c.
- 5c. Vert-jaune – 2ème émission

Destination République de Saint Marin



Entier postal n°4, expédié de Boma le 2 octobre 1892 à destination de Mr. Bickel République de Saint Marin où il parvint le 11 novembre 1892. Cachet de passage (au verso) par Lisbonne le 8 novembre 1892.

Tarif : entier postal en international = 15c.

Affranchissement :

- Enter postal Stibbe n°4 – 10c.
- 5c. Vert-jaune – 2ème émission

Affranchissement complémentaire avec 5c. – bleu – Mols (timbre non émis)

Destination Belgique



Entier postal n°4, expédié de Léopoldville le 9 novembre 1896 à destination de Menin, Belgique où il parvint le 24 décembre 1896. Cachets de passage par Boma le 19 novembre et Anvers le 24 décembre 1896.

Tarif : entier postal en international = 15c.

Affranchissement :

- Enter postal Stibbe n°4 – 10c.
- 5c. bleu – Mols (timbre non émis)

Affranchissement complémentaire avec 5c. – brun-rouge – Mols

Destination USA

Entier postal n°4, expédiée de Léopoldville le 3 septembre 1896 à destination de New York, USA où il parvint en octobre 1896. Cachet de passage par Boma et Lisbonne.

Tarif : entier postal en international = 15c.

Affranchissement :

- Enter postal Stibbe n°4 – 10c.
- 5c. – brun-rouge – Mols



Affranchissement complémentaire pour recommandation en international



Entier postal expédié en recommandé de Boma le 7 juin 1895 à destination de Lichtenthal, Allemagne où il parvint le 12 août 1895. Cachet de passage par Anvers le 11 août 1895.

Griffe bleue italique « Recommandé » de Boma sous numéro 1208.

Tarif : entier postal en international 15c. + recommandation 50c. = 65c.

Affranchissement :

- Enter postal Stibbe n°4 – 10c.
- 5c. – brun-rouge – Mols
- 25c. – 2x – orange – Mols

Bibliographie

Dr. Jaques Stibbe « *Les entiers postaux du Congo et du Ruanda-Urundi* ». p. 70

Site Internet utilisé :

- Charles Stockmans (2023): adresse URL: www.congoposte.be

"Section archivage"
"Record Section"

Le but de cette section est de donner aux collectionneurs la possibilité de partager des objets intéressants avec d'autres collectionneurs sans écrire d'article.

The purpose of this section is to give collectors the opportunity to share interesting items with other collectors without writing an article.

Sujet n°1
Recorded n°1





Collection Alan Morvay

Cette enveloppe du 9 février 1919 de Johannesburg en Afrique du Sud à destination de Kambove au Congo belge a reçu un cachet de censure sud-africain et un 10c Mols avec un cachet taxe type IX, ainsi que deux oblitérations de transit au verso.

This February 9, 1919 Johannesburg, South Africa cover to Kambove, Belgian Congo has a South African censor cancel a 10c mols with a Type IX taxe griffe, and two transit cancels on the back.

Sujet n°2
Recorded n°2



Collection Alan Morvay

Cette enveloppe d'Elisabethville de 1919 à destination de la Belgique comporte 5 Mols Croix-Rouge tous avec cachet Taxes de type IX. Au verso, on trouve un cachet de passage par Elisabethville le 1er septembre 1915, une marque « T » bleue et un cachet rectangulaire du chemin de fer de l'Etoile du Congo du 20 novembre 1915.

This 1919 Elizabethville cover to Belgium has 5 semi-postal mols with a Type IX taxe griffe. On the back is a September 1, 1915 Elisabethville cancel, a blue *T* postage due mark, and a November 20, 1915 rectangular *Etoile Du Congo* railroad cancel.

Sujet n°3
Recorded n°3

Le recto de cette enveloppe de Kinshasa du 18 mars 1922 comporte 8 timbres Mols différents avec cachet taxes type IX.

This March 18, 1922 local Kinshasa cover front has 8 different Mols stamps with a Type IX taxe griffe.

Collection Alan Morvay



Disponible gratuitement sur/available free from:
http://www.philafrica.be/MAGHREBOPHILA/index.htm

